



*Bureau des radiocommunications*

*(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)*

Lettre circulaire  
CR/211

10 mai 2004

## **Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT**

**Objet:** Soumission au Bureau des radiocommunications, des renseignements visés dans l'Appendice 4 relatifs aux services spatiaux

**Référence:** Appendice 4 du Règlement des radiocommunications révisé par la CMR-03 (Genève, 2003)

A l'attention du Directeur général

Madame, Monsieur,

### **1 Introduction**

1.1 La Conférence mondiale des radiocommunications (Genève, 2003) (CMR-03) a révisé l'Appendice 4 du Règlement des radiocommunications, qui est appliqué à titre provisoire depuis le 1er janvier 2004.

1.2 Le Bureau des radiocommunications a l'honneur d'informer votre Administration qu'une version restructurée de la base de données SNS (Space Network System), à savoir la version 5.0 (SNS 5.0), accompagnée d'un nouveau logiciel de notification électronique (saisie, interrogation, publication et validation), à savoir le logiciel BRsoft 5.0, qui intègre toutes les modifications et adjonctions apportées par la CMR-03 à l'Appendice 4 du Règlement des radiocommunications, est maintenant disponible.

1.3 A compter du 1er juillet 2004, il est demandé aux Administrations d'utiliser exclusivement le nouveau logiciel BRsoft 5.0 pour soumettre leurs fiches de notification au Bureau, au titre des Articles 9 et 11 et des Appendices 30, 30A et 30B.

1.4 La présente Lettre circulaire vise à fournir aux utilisateurs, des administrations ou d'autres organismes, des informations et des indications sur le logiciel BRsoft 5.0 relatif aux services spatiaux.

./.

## 2 Description

2.1 La nouvelle version du logiciel SpaceCap 5.0 contient tous les éléments de données nouveaux ou modifiés intégrés dans l'Appendice 4 par la CMR-03. Elle permettra aux administrations de soumettre toutes les fiches de notification au Bureau, au titre des Articles 9 et 11 et des Appendices 30, 30A et 30B, en application des procédures en vigueur du Règlement des radiocommunications relatives aux services spatiaux. Bien que le logiciel SpaceCap 5.0 soit doté d'un utilitaire de validation de saisie de données et d'aide à la correction d'erreurs en ligne (affichage des éléments de données erronés et des règles de validation correspondantes) pour la saisie de données des fiches de notification soumises au titre des Articles 9 (à l'exclusion actuellement de la publication anticipée) et 11, il est recommandé d'utiliser le logiciel SpaceVal 5.0 pour effectuer une validation complète d'une fiche de notification après la saisie ou la modification finale de la fiche concernée.

2.2 Le nouveau logiciel de validation SpaceVal 5.0 permet de vérifier (à l'exclusion actuellement des Appendices 30, 30A et 30B et de la publication anticipée) les données visées dans l'Appendice 4, tel qu'il a été révisé par la CMR-03. Il peut être utilisé seul pour valider toute fiche de notification électronique présentée dans le format de la base de données MS-Access SNS 5.0. Les résultats de la validation peuvent être visualisés et imprimés via le logiciel de consultation du BR, SpaceQry, version 5.0 ou version ultérieure.

2.3 Comme indiqué au § 3.1 *quater* des Règles de procédure relatives à la recevabilité, les administrations sont encouragées à utiliser elles-mêmes le logiciel de validation avant de soumettre les fiches de notification relatives à la notification ou aux demandes de coordination, au titre des Articles 9 et 11 respectivement, en vue d'identifier et de résoudre les problèmes éventuels rencontrés concernant les fiches avant que celles-ci ne soient soumises au Bureau.

2.4 Le logiciel SpaceVal 5.0 (ainsi que les logiciels SpaceCap 5.0 et SpaceQry 5.0 associés) est mis à la disposition des administrations et d'autres utilisateurs sur le site web de l'UIT, à l'adresse suivante: (<http://www.itu.int/ITU-R/software/space/>), et dans la Circulaire BR IFIC (services spatiaux) sur CD-ROM (BR IFIC 2519/18.05.2004 et suivantes).

2.5 A compter du 1er juillet 2004, il est demandé aux administrations d'utiliser exclusivement le nouveau logiciel BRsoft 5.0 pour soumettre les fiches de notification au Bureau, au titre des Articles 9 et 11 et des Appendices 30, 30A et 30B. A partir de cette date, le BR utilisera le logiciel de validation SpaceVal 5.0 ou une version ultérieure pour vérifier l'exhaustivité des fiches de notification Ap4 relatives à la notification ou aux demandes de coordination de réseaux à satellite ou de systèmes à satellites, y compris les stations terriennes, soumises au titre des Articles 9 et 11, conformément aux Règles de procédure relatives à la recevabilité. Il est recommandé aux administrations d'utiliser le logiciel SpaceVal 5.0 afin d'identifier et de résoudre les éventuels problèmes rencontrés concernant les fiches de notification avant que celles-ci ne soient soumises au Bureau à partir de cette date.

2.6 Dans la lettre accompagnant les données visées dans l'Appendice 4 et soumises au Bureau, les administrations sont priées de bien vouloir signaler au Bureau tout problème éventuel rencontré concernant l'utilisation du logiciel SpaceVal, en particulier s'il concerne des messages d'erreur "*Fatal*" non résolus dans le rapport de validation.

2.7 Le Bureau recommande aux administrations d'examiner aussi les messages d'erreur "*Warning*" dans le rapport de validation. Ces messages signalent des valeurs de données susceptibles d'être incorrectes ou irréalistes et pouvant donner lieu à des conclusions défavorables pendant l'examen réglementaire et technique de la fiche de notification, effectué par le Bureau.

./.

2.8 Le Bureau adapte actuellement ses procédures internes afin de publier des Sections spéciales et d'autres fiches de notification dans la Circulaire BR IFIC (services spatiaux) sur CD-ROM dans le format SNS 5.0, la mise en oeuvre étant prévue pour septembre 2004. Pendant la période de transition, qui commence avec la publication de la Circulaire BR IFIC (services spatiaux) 2522/29.06.2004, la version IFICxxx.mdb sera disponible dans les formats SNS 4.0 et SNS 5.0 (toujours conformément aux dispositions de la CMR-2000), et le SPS\_ALL\_IFICxxx.mdb dans le format SNS 4.0.

2.9 Le Bureau est conscient des inconvénients que présente, au niveau pratique, pour les administrations, l'utilisation des logiciels SpaceCap 5.0 et SpaceVal 5.0 au format SNS 5.0, lorsqu'elles soumettent des fiches de notification au Bureau, tout en consultant et en imprimant des Sections spéciales et des données provenant de la Circulaire BR IFIC (services spatiaux) au format SNS 5.0 ou 4.0. Afin d'y remédier, il est recommandé aux administrations de garder la version BRsoft 4.0 pour mettre à jour leurs bases de données locales et consulter et imprimer les informations publiées dans la Circulaire BR IFIC (services spatiaux) sur CD-ROM, jusqu'à ce que le format SNS 5.0 soit définitivement appliqué (comme indiqué au § 2.8 ci-dessus).

2.10 Le Bureau continuera à s'efforcer de compléter cette version des logiciels SpaceQry et SpaceVal pour valider tous les éléments de données SNS 5.0 et les fiches de notification électroniques soumises au titre des Appendices 30, 30A et 30B et pour la publication anticipée. Lorsque la nouvelle version des logiciels SpaceQry et SpaceVal intégrant cette nouvelle fonctionnalité sera disponible, les administrations en seront informées.

2.11 Il convient de noter que les logiciels SpaceCap 5.0 et SpacePub 5.0 ne prennent pas encore en charge la soumission d'informations au titre de la Résolution 49 (Rév.CMR-03). Les administrations peuvent continuer à utiliser, jusqu'à nouvel avis du Bureau, les logiciels SpaceCap 4.2 et SpacePub 2.6 pour la soumission de leurs fiches.

2.12 Il est rappelé aux administrations que le Bureau tient à jour un site web où figurent des informations utiles et des questions fréquemment posées, afin d'aider les utilisateurs à bien valider leurs fiches de notification (<http://www.itu.int/ITU-R/space/faq/subm.html>).

2.13 Le Bureau reste à la disposition des administrations pour les aider à bien soumettre leurs fiches de notification. Les questions à caractère général concernant la soumission de données et les règles de validation peuvent être adressées à M. H.S. Köker (UIT), téléphone: +41 22 730 55 40, fax: +41 22 730 57 85, e-mail: [hasan.koker@itu.int](mailto:hasan.koker@itu.int) et les questions portant sur l'installation du logiciel et les fonctions offertes, peuvent être adressées à M. N.R. Venkatesh (UIT), téléphone: +41 22 730 55 52, fax: +41 22 730 57 85, e-mail: [venkatesh@itu.int](mailto:venkatesh@itu.int).

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Valery Timofeev  
Directeur du Bureau des radiocommunications

**Distribution:**

- Administrations des Etats Membres de l'UIT
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure

YH/HSK/AM/cg